

DECRET N° 87-361 du 5 Novembre 1987

portant approbation du budget prévisionnel de la Société des Transports du Mono pour l'exercice 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU l'Ordonnance N° 78-23 du 05 Août 1978 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Sociétés Provinciales,
- VU la Loi 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des organes locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs,
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation, et fixant leurs modalités de gestion,
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 7 Octobre 1987,

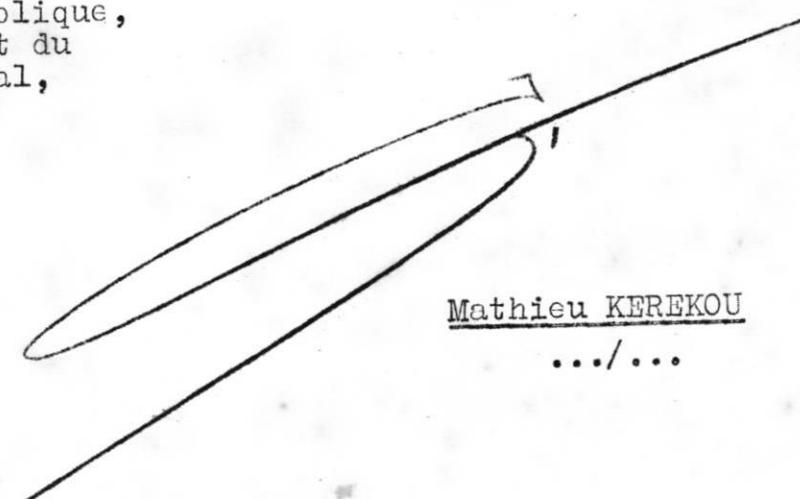
DECRETE :

Article 1er. - Est approuvé le budget prévisionnel de la Société des Transports du Mono (SOTRAMO) pour l'exercice 1987 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 5 Novembre 1987

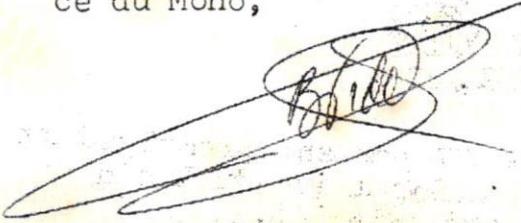
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Président du Comité d'Etat  
d'Administration de la Province  
du Mono,



Didier DASSI

Le Ministre de la Justice,  
Chargé de l'Inspection des  
Entreprises Publiques et  
Semi-Publiques,



Saliou ABOUDOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1  
CEAP/MONO 4 AUTRES CEAP 6 MINISTERES 15 SPD 1 DCCT 1 IGE 3  
DPE-DLC-BCP 3 INSAE 1 CCEB 2 GCONB 1 DSDV-DB-DTCP-DCOF-DI 5  
BN-DAN 2 UNB-FASJEP-ENA 2 JORBB 1.